

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021**

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

**PRÉSENTS** : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Catherine LIGNÉE

**ABSENTE EXCUSÉE**: Mme Isabelle WHELAN

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021**

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2021.

**2. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020**

**21. Compte administratif 2018**

Le maire expose le compte administratif 2020 comportant en particulier :

- en recettes de fonctionnement, 32 000 € de taxes d'habitation et foncières
- en dépenses de fonctionnement, 1 115 € de stérilisation de 28 chats,
- en recette d'investissement, 13 900 € de subventions (Detr, amende de police et Dst),
- en dépenses d'investissement, 7 500 € de plantation de 2 500 sapins pectinés dans la parcelle forestière 8.

Le maire sort de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le compte administratif 2020 qui peut se résumer ainsi :

	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultats 2020	Reports 2019	Solde 2020
Fonctionnement	77 428,65 €	77 435,29 €	- 6,64 €	50 031,32 €	50 024,68 €
Investissement	51 885,33 €	21 325,33 €	30 560,00 €	- 28 530,57 €	2 029,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 313,98 €</b>	<b>98 760,62 €</b>	<b>30 553,36 €</b>	<b>21 500,75 €</b>	<b>52 054,11 €</b>

Le maire rentre dans la salle du conseil.

**22. Compte de gestion 2020**

Le maire présente le compte de gestion 2020 du comptable public. Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte de gestion 2020 du comptable public.

### 3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Le maire présente les résultats 2020 et propose leurs affectations :

Déficit de fonctionnement de l'exercice 2020	:	6,64 €
Résultats antérieurs reportés	:	50 031,32 €
Résultats de fonctionnement cumulés 2020	:	50 024,68 €
Excédent investissement 2020	:	30 560,00 €
Résultats antérieurs reportés	:	- 28 530,57 €
Résultats d'investissement cumulés 2020	:	2 029,43 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'affecter :

- 50 024,68 € en résultats de fonctionnement cumulés 2020,
- 2 029,43 € en résultats d'investissements cumulés 2020.

### 4. RÉFECTION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL ET DES PIÈCES DU REZ DE CHAUSSÉE DU BÂTIMENT MAIRIE

Le maire précise que la Dst relance du Conseil départemental et les fonds de concours de la Communauté de communes ont été accordés au total à hauteur de 50 % du devis HT.

Le maire présente 2 devis :

- Zeno - Schneider :
  - Appartement : 15 716 €
  - Rez de chaussée : 6 842 €
  - Total : 22 558 € HT
  
- Devis Bourgeois :
  - Appartement : 11 988 €
  - Rez de chaussée : 7 210 €
  - Total : 19 198 € HT

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de 19 198 € HT de la SARL Patrick Bourgeois pour la réfection de l'appartement communal et des pièces du rez de chaussée du bâtiment mairie et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### 5. INSTALLATION D'UN MIROIR DE SÉCURITÉ

Le maire précise que la Dst relance du Conseil départemental et les fonds de concours de la Communauté de communes ont été accordés au total à hauteur de 50 % du devis HT.

Le maire présente le devis de l'entreprise Jean-Michel Dole pour un montant de 1 145 € HT

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de 1 145 € HT de l'entreprise Jean-Michel Dole pour l'installation d'un miroir de sécurité à la place de la mairie et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

## 6. RÉNOVATION D'UN CHEMIN COMMUNAL DE LIAISON DOUCE ENTRE SAINT GERMAIN EN MONTAGNE ET LE LATET

Le maire précise que le Conseil départemental a intégré ces travaux dans le dispositif du Plan de Relance. Il est donc nécessaire de solliciter la Communauté de communes pour l'attribution de fonds de concours.

### 61. Demande de fonds de concours

Le maire propose donc de demander à la Communauté de communes l'attribution de fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Financiers	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	2 725 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	2 725 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	2 725 €	25 %
Sous-total		8 175 €	
Autofinancement		2 725 €	25 %
Coût HT prévisionnel		10 900 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la proposition de demande de subventions à la Communauté de communes pour la rénovation d'un chemin communal de liaison douce entre Saint Germain en Montagne et Le Latet sur la base du devis présenté par l'entreprise Jean-Michel Dole pour 10 900 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### 62. Devis entreprise Jean-Michel Dole

Le maire présente le devis de l'entreprise Jean-Michel Dole d'un montant de 10 900 € HT. Les travaux consistent à rénover, sur le territoire de la commune, le chemin reliant Saint Germain en Montagne à Le Latet et d'assurer ainsi une homogénéité de qualité de chemin.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de 10 900 € HT de l'entreprise Jean-Michel Dole pour la rénovation d'un chemin communal de liaison douce entre Saint Germain en Montagne et Le Latet et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

## 7. VOTE DES 2 TAXES

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En 2020, le taux TFPB du Département était de 24,36 %.

Le maire rappelle les taux des parts communales des taxes foncières en 2020 à savoir :

- 12,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 43,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les taux proposés, sans augmentation, deviennent donc

- 37,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- 43,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le montant de la taxe transférée est supérieur au montant perdu par la commune pour la taxe d'habitation mais inférieur à 10 000 € donc la commune conservera la différence.

Au vu de ces éléments, il n'apparaît pas opportun de proposer une augmentation des taux des taxes foncières.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux des TFPB et TFPNB.

## 8. BUDGET PRIMITIF 2021

Le maire présente le budget primitif 2021. Il est caractérisé par une importante participation au Plan de Relance qui permettra de satisfaire à des besoins communaux et de faire travailler des artisans et entreprises locales.

Les travaux concernent le bâtiment mairie (façade, appartement et pièces du rez de chaussée), la fontaine, la croix de mission, le chemin reliant Saint Germain en Montagne à Le Latet et le miroir de sécurité.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le budget primitif 2021.

## 9. DIVERS

### 91. Utilisation du terrain de boules

Le maire demande l'avis du conseil sur la nécessité de règlementer l'utilisation du terrain de boules afin de prévenir des incivilités (bruits, propreté, comportements asociaux) parfois constatées.

Le débat fait apparaître des avis divergents. Il convient donc d'appliquer les règles de droit en vigueur en cas d'éventuelles incivilités.

### 92. Campagne de stérilisation des chats

Le maire propose de reprendre la campagne de stérilisation des chats.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de reprendre la campagne de stérilisation des chats à compter de lundi 30 mars.

### 93. Affouage 2020 - 2021

Il se déroule dans de bonne condition. Il est rappelé que la fin d'abattage et de façonnage est fixée au 15 avril 2021.

### 94. Numérisation des actes d'état civil

Conformément à la décision du conseil municipal du 15 juin 2020, le Sidec a procédé à la numérisation des actes d'état civil de la commune. Le Sidec va à présent rendre ces numérisations utilisables par une application informatique.

### 95. Chiens divagants

Suite à 3 constats de divagation de chien durant le mois de mars 2021 ayant occasionné des nuisances à des habitants de la commune, il est rappelé les dispositions à respecter contenues dans l'arrêté 10 septembre 2020.

### 96. Entretien des arbustes du centre du village

Le maire propose d'entretenir les arbustes du centre de village et présente un devis de l'entreprise Mickaël Melin pour un montant de 181 € HT.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de 181 € HT de l'entreprise Mickaël Melin pour l'entretien des arbustes du centre du village et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

97. Entretien des abords des chemins communaux

Le maire propose l'entretien des abords des chemins communaux.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le principe d'entretien des abords des chemins communaux et autorise la mairie à demander l'établissement de devis.

98. Panneaux décharge et aire de stockage des bacs collectifs

Suite à proposition du maire, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de panneaux destinés à la décharge et à l'aire de stockage des bacs collectifs.

99 a. Informations de la Communauté de communes

- Délégation de service public de l'assainissement : le titulaire de l'affermage durant 10 ans, sera l'entreprise Suez à compter du 1<sup>er</sup> avril en remplacement de Véolia.
- Dans le budget primitif 2021 de la Communauté de communes, il est prévu 1,2 M € pour participer au Plan de relance par le biais de l'attribution de fonds de concours pour les communes.
- La Communauté de communes a pris la compétence transport.

99 b Sondage éclairage

Émeric Bossis présente les résultats du sondage éclairage.

22 réponses ont été reçues ce qui constitue une bonne participation et montre que cette question suscite un intérêt.

Un futur conseil municipal traitera :

- du maintien ou non de l'éclairage durant la nuit ou d'une baisse d'intensité,
- de l'opportunité de modification du nombre de lampadaires.

Le conseil municipal remercie Émeric Bossis pour son investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire  
Jacques HUGON

